

Conseil national et menu fiscal

Le dernier conseil national de la Confédération Construction pour l'an 2002 s'est tenu ce mercredi 11 décembre, dans les locaux de la FEB comme de coutume en attendant la restauration complète - aujourd'hui en bonne voie d'achèvement - de notre siège central de la rue du Lombard à Bruxelles. S'il n'y fut pas seulement question de fiscalité, le déjeuner qui suivit, à l'hôtel Méridien, fut en revanche essentiellement fiscal, avec comme orateur invité Didier Reynders... dont Frank Philipsen, le nouveau chef de cabinet d'Alain Zenner, s'est fait le porte-parole, le ministre s'étant trouvé empêché in extremis.

Introduisant son orateur, le président confédéral André Dherte a salué la récente réforme de l'impôt des personnes physiques et les mesures qui l'accompagnent, tout en lui rappelant le projet ministériel de regrouper les frais déductibles en une série de "corbeilles" parmi lesquelles le contribuable pourrait choisir. Projet actuellement soumis à l'avis du Conseil supérieur des Finances et pour lequel la Confédération demande que les frais liés aux biens immobiliers - qui constituent la part la plus importante des frais à regrouper - soient présentés de manière telle que le calcul des avantages soit simplifié et n'entraîne en tout cas aucun alourdissement de la fiscalité immobilière.

Sur ce chapitre, André Dherte s'est déclaré réjoui de la réduction accordée à partir de l'an prochain aux investissements résidentiels "économiseurs d'énergie".

Ne plus alourdir la charge fiscale, svp!

M. Philipsen a présenté sur écran les acquis et projets du ministre. La réforme de l'impôt des sociétés, déjà approuvée par la Chambre, abaisse le taux d'imposition à 33,99% en général et à 24,98% pour les PME, tout en instaurant une série de mesures d'allègement spécifiquement destinées à ces dernières, comme l'exonération du bénéfice mis en réserve. L'intention du ministre est d'aller plus loin encore en portant le taux général à 30% et en supprimant la contribution de crise pour les sociétés.

Le président Dherte se réjouit que l'allègement de la charge fiscale imposée aux entreprises soit devenu la priorité. Au chapitre de l'impôt des sociétés, il rappelle une demande des entreprises: celle du maintien de la déductibilité des taxes régionales spécifiques, notamment environnementales. André Dherte émet aussi, au nom du secteur, de nettes réserves quant à la mesure visant les boni de liquidation.

Notre cheval de bataille: les taux de TVA

Sur ce chapitre, la prolongation en 2003 des 6% accordés à la rénovation résidentielle réjouit

évidemment le secteur, qui en attend avec impatience la publication par arrêté royal (voir notre éditorial en page 1). Mais André Dherte fait remarquer que la notion de rénovation reste restrictive: dans pas mal de quartiers urbains dégradés, la démolition suivie d'une reconstruction est la seule «rénovation» qui puisse se justifier sur le plan économique. "Il faudrait, plaide le président confédéral, que ce type d'opération puisse bénéficier aussi de la TVA à 6%, ce qui permettrait de rendre à nouveau rentables des terrains coûteux situés en ville, et contribuerait ainsi à la revalorisation urbaine".

Le ministre des Finances Didier Reynders semble favorable à la mesure, de même qu'à l'extension de la TVA réduite à la rénovation des bâtiments scolaires: il annonce en effet son intention d'insister auprès des instances européennes pour que la directive relative à cette TVA réduite soit revue dans le sens évoqué.

Un groupe de travail sur le travail ... au noir!

Le "Plan d'action contre le travail illégal dans le secteur de la construction», présenté tout récemment par le secteur est jugé fort intéressant par le ministre, qui y voit quelques pistes pour combattre la fraude économique et fiscale, mais qui devront encore être analysées quant à leurs implications budgétaires.

Dans cette optique, annonce M. Philipsen, une table ronde sera constituée dans les prochains jours, constituée de représentants du cabinet, de l'administration et du secteur de la construction. Ce groupe de travail sera placé sous la présidence du commissaire du gouvernement, Alain Zenner, qui a précisément parmi ses compétences la lutte contre la grande fraude fiscale. Le secteur s'en réjouit.

Nicolas Oldenhove